



5 octobre 2018

## Soins palliatifs

### Deux projets pour étoffer l'offre de prise en charge spécialisée

**Le Conseil d'Etat soutient la réalisation de structures non hospitalières de soins palliatifs, l'une à Sion avec le projet « La Maison » et l'autre dans le Haut-Valais avec le projet « Hospiz Oberwallis HOPE ». Ces structures de type « hospices » proposeront des soins palliatifs spécialisés à des patients de tout âge, dont les symptômes sont complexes mais stables, et pour lesquels la prise en charge à domicile, en EMS ou à l'hôpital n'est pas optimale. Ces séjours seront facturés selon le mode de financement hospitalier en attendant qu'un financement spécifique soit mis en place au niveau national.**

Les structures non hospitalières avec mission de soins palliatifs sont des établissements ou divisions d'établissement sanitaire indépendants, offrant des soins de longue durée et munis d'une équipe interprofessionnelle composée également de bénévoles. Elles sont inscrites dans la Stratégie nationale en matière de soins palliatifs. Contrairement aux unités hospitalières de soins palliatifs, elles n'assurent pas de présence médicale 24h/24.

En soutenant la création de telles structures en Valais, le Conseil d'Etat étoffe la palette de prestations disponibles pour répondre aux besoins en soins palliatifs spécialisés des personnes en fin de vie. L'association « La Maison » prévoit la création de 11 lits en ville de Sion, dans le couvent propriété des Sœurs hospitalières. Le projet « Hospiz Oberwallis HOPE » planifie l'ouverture de 2 lits dans les environs de Brigue. Ces établissements ouvriront ces prochaines années, une fois les travaux d'aménagement effectués.

Tout comme les unités de soins palliatifs des hôpitaux de Martigny et Brigue (Hôpital du Valais), les projets « La Maison » et « Hospiz Oberwallis HOPE » offriront des soins palliatifs spécialisés, mais dans un environnement se rapprochant des conditions du domicile. Leur offre de prestations sera complémentaire et subsidiaire à celle de l'Hôpital du Valais. La planification hospitalière sera révisée afin de tenir compte de cette nouvelle répartition des lits de soins palliatifs spécialisés.

Les projets « La Maison » et « Hospiz Oberwallis HOPE » permettront de combler un manque dans l'offre actuelle de soins palliatifs spécialisés tout en ayant un impact financier positif. La prise en charge dans une structure non hospitalière est en effet moins onéreuse qu'une hospitalisation. La reconnaissance de ces institutions sera subordonnée à l'obtention d'une autorisation d'exploiter et à la formalisation de collaborations avec les unités de soins palliatifs spécialisés de Martigny et Brigue.

#### Personnes de contact

**Esther Waeber-Kalbermatten** cheffe du département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 079 248 07 80

**Victor Fournier** chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83

